

COVID-19

Réunion DGCS - fédérations du secteur PA

➔ 04 mai 2020

➔ Domicile

Animation DGCS : Virginie LASSERRE

- Semaine qui précède le début du déconfinement, questions générales (masques / tests /

Ordre du jour :

- Doctrine masque
- Projet de décret concernant le financement des SAAD
- Préparation du déconfinement progressif

Doctrine masque

Présentation de l'évolution de la « doctrine masque » par la cellule de crise COVID-19 :

Rappel : 3 catégories de masques :

- Sanitaires (FFP2 + chirurgicaux)
- Masques « grands publics » : normes afnor (type 1 et 2) qui répondent à un cahier des charges précis
- Masques artisanaux (cousus mains par ex.)

Evolution de la doctrine sur les masques sanitaires :

Objectif prioritaire : limiter la propagation du virus

Sur les volumes, montée en puissance progressive :

- Jusqu'ici 45 millions de masques par semaine
- La cible est dorénavant de 100 millions de masques distribués par l'état. Pour les professionnels déjà dotés, augmentation significatif des dotations : + de 50%

Sur le mode de calcul des dotations :

[Clé de répartition nationale] Pour l'ensemble des professionnels du secteur, les besoins sont calculés au regard d'une évaluation de la consommation quotidienne par professionnel : base de 15 masques par professionnels par semaine. Les ARS peuvent adapter cette clé de répartition à la marge.

Sur les circuits de répartition :

- Etablissements : GHT
- Libéraux : officines

Public cible :

Les masques sanitaires sont réservés :

- Aux professionnels,
- Aux personnes malades
- Aux personnes contacts
- Aux personnes à haut risque
 - ➔ Délivrance sur prescription médicale au moment où le médecin prescrit le test.

Hors ces cas de vulnérabilité, **la population a vocation à être équipée de masque grands publics**, recommandé dans les lieux à risques (ex : consultations médicales).

[Autres ministères qui vont organiser la distribution]

ECHANGES :

- Comment articuler ces nouvelles informations avec la fiche métier du ministère du travail ? (cf. fiche métier à retrouver [ici](#))
- Qu'en est-il des autres EPI rendus obligatoires par le ministère du travail ?
 - Réponse DGCS :**
 - Fiche métier DGT : besoin de faire un point avec la DGT
 - Sur le décompte du nombre de masque : augmentation de 50%, assez considérable.
 - Sur les autres équipements : tension sur ces équipements sur tous les secteurs. Travail en cours
- Les SAAD famille seront-ils bien destinataires de ces masques ? Souhait que ce soit précisé aux ARS
 - **DGCS** : Les professionnels des SAAD familles sont bien concernés
- Les assistantes de vie qui passent par le circuit officine sont-elles bien concernées par l'augmentation des dotations :
 - **DGCS** : Bien prises en compte, information qui va partir aux officines dans la journée
- Dans la fiche DGT il n'y a aucune distinction entre les cas suspectés covid ou non : correction qui doit être apportée rapidement
 - **DGCS** : DGT interpellée par la DGCS sur cette fiche métier. La DGCS pousse pour qu'un message clair soit apporté. Retour qui sera apporté rapidement
- Demande d'avoir une co-construction des fiches avec l'ensemble des services. La question de la méthode est essentielle. Il faut travailler avec les acteurs.
 - **DGCS** : engagement de retourner vers le ministère du travail pour lister les difficultés et retravailler la fiche

Projet de décret concernant le soutien financier des SAAD

Décret en cours d'arbitrage [*Procédure d'urgence : pas de consultation du CNOSS ni du CNEN*]

Rappel : L'ordonnance du 25 mars 2020 prévoit une garantie de financement pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), qu'ils soient tarifés ou non par le département.

Le projet de décret prévoit :

- Les règles de définition de l'activité prévisionnelle des services dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires de l'APA et de la PCH :
 - Trois période de références ont été définies : la modalité de calcul retenue sera la plus favorable
- Les modalités de versement des financements aux structures
 - Le financement doit intervenir au plus tard au 31 mai 2020 pour la période du 12 mars jusqu'au 31 mai puis à terme mensuel échu.
 - Le cumul des recettes entre les financements ne doit pas être supérieur au prix de facturation du service
 - Définition d'un cadre de dialogue entre les CD et les services via un **conventionnement**
- Les règles de récupération des financements notamment en cas de cumul avec les dispositifs d'activité partielle
 - Il est prévu que les éventuels trop perçus soient étalés sur une période pluri annuelle au regard de la situation des services

A venir : Décret + convention type + instruction

ECHANGES :

- S'agissant des financements et récupérations, est-ce sera bien isolée l'activité relevant de l'autorisation du service des autres activités ?
 - **DGCS** : Les financements prennent en compte les heures APA/PCH
- Quid des dépenses des départements pour qu'ils puissent financer les SAAD ?
 - **DGCS** : Recensement des besoins en vue d'une loi de finance rectificative
- D'un point de vue politique besoin d'une concertation avec l'ADF pour le maintien des dotations
 - **DGCS** : le ministre est en lien avec l'ADF de manière régulière sur l'ensemble de ces sujets
- Qu'en est-il de la prime
 - **DGCS** : Arbitrage en cours au plus haut niveau de l'Etat

Préparation du déconfinement progressif

Enjeu : envoyer un signal au secteur de reprise des interventions. Il est nécessaire de pouvoir réintervenir auprès des publics fragiles tout en respectant la nécessité d'assurer les interventions liées aux besoins actuels (ex : sorties d'hospitalisation)

Contenu général du plan :

- Fiches qui rappelle les **enjeux de priorisation d'intervention** auprès des publics fragiles
- Mise en exergue d'un **point sur le lien entre la capacité d'intervention et la différenciation territoriale** (zone vert / orange / rouge)
- **Outils pour faire des évaluations à domicile** auprès des personnes âgées à risque : travail sur une grille d'évaluation pour prioriser les interventions selon trois critères : isolement social / fatigue de l'aidant / rupture de soin.
- **Rappel des modalités d'intervention auprès des personnes malades COVID 19**

ECHANGES & REACTIONS :

- 30% des heures sont faites par des particuliers employeurs dans le cadre des interventions directes. Ne pas oublier ces professionnels dans le plan de déconfinement.
- Attention au terme de « reprise d'activité » : sur la partie autorisée APA/PCH il y a eu peu d'arrêt d'intervention car peu d'absentéisme
- Concernant les remboursements de taxi : est-ce que le dispositif va se poursuivre après le 11 mai ? Quid des bons Total
 - **Relance de la DGCS** sur les taxis et les hôtels pour savoir si le dispositif continuerait au-delà de la période de confinement. S'agissant des bons Totals : ils sont épuisés.
- Attention : prendre en compte les services qui interviennent sur des zones interdépartementales
- Sur le dépistage : quels sont les éléments à partager sur ce sujet ? Comment obtenir un dépistage ? Comment obtenir un remboursement ?
 - **DGCS** : les ARS ont pour l'instant consigne de développer les dépistages en priorisant les structures d'hébergement collectives.
 - Après le 11 mai il y aura une politique de dépistage plus massive : informations à venir.
 - Sur la prise en charge financière : éléments précis à venir.